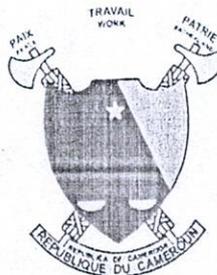


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL.

COMMUNE DE FONFUKA,

STRUTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS (SIGAMP).



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT.

FONFUKA COUNCIL,

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT ENTITY (SIGAMP)

FONFUKA COUNCIL INTERNAL TENDER'S BOARD

Request for Quotation No. 000001 /RFQ/FC/FCITB/MINDDEVEL/PROLOG/NWR/2025
20 SEPT 2025 FOR THE CONSTRUCTION OF TWO CULVERTS AND MAINTENANCE
OF ROAD ALONG TAMFOR TO BENAKIMBI STREET IN FONFUKA TOWN AND A
TWO BOX CULVERTS IN STONE MASONRY BETWEEN BUABUA AND SUBUM
JUNCTION IN THE LOCALITY OF BUABUA, BUM SUB DIVISION, BOYO DIVISION
OF THE NORTH WEST REGION.

Dear Sir/Madam,

Request for Quotation (RFQ)

1. The Government of the Republic of Cameroon has obtained from the World Bank, IDA Credit Agreement No. 72130 – CM to finance the cost of the LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES PROJECT (PROLOG) and intends to use a portion of the amount of this credit to make the authorized payments under the Contract for which this Request for Quotations is published.
2. The execution of the said project includes **THE CONSTRUCTION OF TWO CULVERTS AND MAINTENANCE OF ROAD ALONG TAMFOR TO BENAKIMBI STREET IN FONFUKA TOWN AND A TWO BOX CULVERTS IN STONE MASONRY BETWEEN BUABUA AND SUBUM JUNCTION IN THE LOCALITY OF BUABUA, BUM SUB DIVISION, BOYO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.**
3. The Mayor of the Fonfuka Council now invites Contractors to submit their Quotations for the Works. To this end, the Fonfuka Council intends to use part of the sums granted under this agreement to make the payments provided for under the contract relating to **THE CONSTRUCTION OF TWO CULVERTS AND MAINTENANCE OF ROAD ALONG TAMFOR TO BENAKIMBI STREET IN FONFUKA TOWN AND A TWO BOX CULVERTS IN STONE MASONRY BETWEEN BUABUA AND SUBUM JUNCTION IN THE LOCALITY OF BUABUA, BUM SUB DIVISION, BOYO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.**
4. The execution period for the works is **Three (03) Months.**
5. **Fraud and Corruption**

- a) The Bank requires compliance with the Bank's Anti-Corruption Guidelines and its prevailing sanctions policies and procedures as set forth in the WBG's Sanctions Framework, as set forth in Appendix A to the Contract Conditions.
- b) In further pursuance of this policy, Contractors shall permit and shall cause their agents (where declared or not), subcontractors, sub consultants, service providers, suppliers, and personnel, to permit the Bank to inspect all accounts, records and other documents relating to the RFQ and Contract performance (in the case of award), and to have them audited by auditors appointed by the Bank.

6. Eligible Materials, Equipment and Services

The materials, equipment and services to be supplied under the Contract and financed by the Bank may have their origin in any country subject to Para. 9. At the Employer's request, Contractors may be required to provide evidence of the origin of materials, equipment and services.

7. Eligible Contractors

In case the Contractor is a joint venture (JV), all members shall be jointly and severally liable for the execution of the entire Contract in accordance with the Contract terms. The JV shall nominate a representative who shall have the authority to conduct all business for and on behalf of any and all the members of the JV during the Request for Quotations process and, in the event the JV is awarded the Contract, during contract execution.

8. A Contractor may have the nationality of any country, subject to the restrictions pursuant to paras. 8 and 9 hereinafter. A Contractor shall be deemed to have the nationality of a country if the Contractor is constituted, incorporated or registered in, and operates in conformity with, the provisions of the laws of that country, as evidenced by its articles of incorporation (or equivalent documents of constitution or association) and its registration documents, as the case may be. This criterion also shall apply to the determination of the nationality of proposed subcontractors or sub consultants for any part of the Contract including Related Services.
9. Firms and individuals may be ineligible if so indicated in para.9 below and:
 - a. as a matter of law or official regulations, the Borrower's country prohibits commercial relations with that country, provided that the Bank is satisfied that such exclusion does not preclude effective competition for the supply of goods or the contracting of works or services required; or
 - b. by an act of compliance with a decision of the United Nations Security Council taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations, the Borrower's country prohibits any import of goods or contracting of works or services from that country, or any payments to any country, person, or entity in that country.
10. In reference to paras. 5 and 7, for the information of Contractors, at the present time firms, goods and services from the following countries are excluded from this procurement process:
 - a. Under para. 5 and 8 (a): *[insert a list of the countries following approval by the Bank to apply the restriction or state "none"]*.
 - b. Under para. 5 and 8 (b): *[insert a list of the countries following approval by the Bank to apply the restriction or state "none"]*

11. A Contractor that has been sanctioned by the Bank, pursuant to the Bank's Anticorruption Guidelines, in accordance with its prevailing sanctions policies and procedures as set forth in the WBG's Sanctions Framework as described in the appendix to the Contract Conditions (Appendix A) paragraph 2.2 d., shall be ineligible to submit Quotations or be awarded or otherwise benefit from a Bank-financed contract, financially or otherwise, during such period of time as the Bank shall have determined. A list of debarred firms and individuals is available on the Bank's external website: <http://www.worldbank.org/debarr>.
12. Contractors that are state-owned enterprises or institutions in the Employer's country may be eligible to compete and be awarded a Contract(s) only if they can establish, in a manner acceptable to the Bank, that they:
 - a. are legally and financially autonomous;
 - b. operate under commercial law; and
 - c. are not under supervision of the Employer.
13. A Contractor shall not have a conflict of interest. Any Contractor found to have a conflict of interest shall be disqualified. A Contractor may be considered to have a conflict of interest for the purpose of this Request for Quotations process, if the Contractor:
 - a. directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with another Contractor that submitted a Quotation;
 - b. receives or has received any direct or indirect subsidy from another Contractor that submitted a Quotation;
 - c. has the same legal representative as another Contractor that submitted a Quotation;
 - d. has a relationship with another Contractor that submitted a Quotation, directly or through common third parties, that puts it in a position to influence the Quotation of another Contractor, or influence the decisions of the Employer regarding this Request for Quotations process; or
 - e. or any of its affiliates participated as a consultant in the preparation of the design or technical specifications of the works that are the subject of the Request for Quotations process; or
 - f. or any of its affiliates has been hired (or is proposed to be hired) by the Employer or Borrower for implementing the Contract; or
 - g. would be providing goods, works, or non-consulting services resulting from, or directly related to consulting services for the preparation or implementation of the project specified in this Request for Quotations, that it provided or were provided by any affiliate that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with that firm; or
 - h. has a close business or family relationship with a professional staff of the Borrower (or of the project implementing agency, or of a recipient of a part of the loan) who: (i) are directly or indirectly involved in the preparation of the Request for Quotations or specifications and/or the evaluation of Quotations, of the subject Contract; or (ii) would be involved in the implementation or supervision of such Contract unless the conflict stemming from such relationship has been resolved in a manner acceptable to the Bank throughout the Request for Quotations process and execution of the Contract.

14. Performance Security (NOT APPLICABLE)

Bids must NOT be accompanied by a bid guarantee issued by a first-class bank or a non-banking establishment approved by the Ministry of Finance. However, a Guarantee retention of 10% of the total cost of the project is required.

15. Validity of Quotations

Quotations will be valid for up to ninety (90) calendar days after the opening of the bids.

16. Price

The contractor must indicate the total price in the form entitled "Contractor Quotation"

- a) *The Contractor shall also fill in its rates and prices for all items of the Works described in the attached Bill of Quantities. Items against which no rate or price is entered by the Contractor will not be paid for by the Employer when executed and shall be deemed covered by the rates for other items and prices in the Bill of Quantities.*

The rates and prices shall include all duties, taxes, and other levies payable by the Contractor under the Contract, as of the date 7 (seven) days prior to the deadline for submission of quotations

Option 2- Lump-Sum contracts

- b) *The Contractor shall also fill in a breakdown of its lump-sum price in the attached Activity Schedules.*

The quoted price shall include all duties, taxes, and other levies payable by the Contractor under the Contract, as of the date 7 (seven) days prior to the deadline for submission of quotations.]

17. A Contractor expecting to incur expenditures in other currencies for inputs to the Works supplied from outside the Employer's Country and wishing to be paid accordingly, shall indicate a foreign currency of its choice in addition to the local currency in: _____ *[insert the local currency].*

18. The currency(ies) of the Quotation and the currency(ies) of payments shall be the same.

19. Technical proposal

The Contractor shall furnish a technical proposal including a statement of work methods, equipment, personnel, schedule and any other relevant information, in sufficient detail to demonstrate the adequacy of its proposal to meet the work's requirements and the completion time.

For the Administrative Files

The Tenderer must enclose the following documents with its tender in accordance with Cameroonian legislation

- ✦ Undertaking by bidder stamped, signed, and dated in conformity with the model attached
- ✦ An attestation of non-bankruptcy issued by the court
- ✦ An attestation of fiscal conformity valid less than three months
- ✦ Certificated of non-exclusion from public contract
- ✦ CNPS certificate dates less than three months
- ✦ Attestation of Bank account of the bidder issued by a bank, or any other first-order credit institution approved by the Ministry in charge of finance

- ✦ Attestation of taxpayer's registration (NIU)
- ✦ An Attestation of categorization of the Contractor
- ✦ Site visit certificate and report signed on honor by the tenderer
- ✦ A grouping agreement signed by a notary will be required in the case of a grouping.

All of the above documents must be in order, dated and signed by the competent authorities and dated within the last three (03) months. Except:

- CCTP dully initialed on each page, signed and dated on the last page by the Enterprise

In the case of a grouped application, each of the documents required above must be submitted by each member of the group, with the exception of the receipt, which will be submitted by the Mandated only.

Note: It should be noted that the administrative documents mentioned above must be less than three (03) months old and be produced in originals or certified copies by the competent issuing authority. The absence of all or some of the above documents will not result in the rejection of the tender at the time of evaluation. However, they will be required when the Contract is awarded.

20. Clarifications

Any clarification request regarding this RFQ may be sent in writing to *[insert: name and email address of Employer's representative]* before *[insert date and time]*. The Employer will forward copies of its response to all Contractors including a description of the inquiry but without identifying its source.

21. Submission of Quotations

Invited eligible Bidders may obtain further information from **FONFUKA COUNCIL Building, Cell Phone: 675 32 21 75 PO BOX:**; and inspect the bidding document during office hours, Monday to Friday between 9am and 3pm (GMT+1).

As soon as the invitation to tender is published, the contract award documents (tender's file) will be made available to all bidders, either at their request to the **Fonfuka Council** or the **PROLOG PMU/RCU** or via the internet link indicated in the invitation to tender.

The Request for Quotation shall be acquired free of charge. Hence the presentation of purchase receipt shall not be required for the bids

Tenders must be delivered to the **Fonfuka Council, Cell Phone: +237 675 32 21 75, PO BOX:** located at **Fonfuka**, no later than 21/10/2025 at 10:00 a.m., in seven (07) copies (including one (01) original and six (06) copies plus a USB key containing the digital PDF and editable version) in sealed envelopes marked :

000001 "REQUEST FOR QUOTATION
 No. _____/RFQ/FC/FCITB/MINDDEVEL/PROLOG/NWR/2025 OF 22 SEPT 2025
 FOR THE CONSTRUCTION OF TWO CULVERTS AND MAINTENANCE OF ROAD ALONG TAMFOR TO BENAKIMBI STREET IN FONFUKA TOWN AND A TWO BOX CULVERTS IN STONE MASONRY BETWEEN BUABUA AND SUBUM JUNCTION IN THE LOCALITY OF BUABUA, SUB DIVISION, BOYO DIVISION OF THE NORTH WES".

NOT TO BE OPENED UNTIL THE COUNTING SESSION

22. **Submission of tenders by electronic means will not be permitted.** Any tender arriving after the deadline for submission of tenders will be rejected. Tenders will be opened in the presence of the tenderers' representatives at the above-mentioned address, the 21/10/2025 on at 11:00 a.m. in the conference room of the Fonfuka Council's Internal Tender's Board.

23. The deadline for submission of Quotations is *[insert time, day, month, year]*.
 24. The address for submission of Quotations is:

21 OCT 2025
10:00 a.m.

Attention: *[insert full name of person, if applicable]*

E-mail address: or link to e-procurement system

25. Opening of Quotations

Quotations will be opened by the Fonfuka Council Internal Tenders Board immediately after the deadline for the submission of Quotations.

26. Evaluation of Quotations

Quotations will be evaluated to ensure the technical proposal's compliance.

- Verification that the Quotation Letter is properly completed, dated, and signed with the signatory's name and title;
- Verification that the Unit Price Schedule and the Quantitative and Descriptive Quote are duly completed, dated, and signed;
- Evaluation of the technical qualification of each admissible bid according to the bid evaluation grid; *[Insert the following if there are multiple lots: "Quotations will be evaluated lot-wise, taking into account discounts offered, if any, after considering all possible combination of lots".*

EVALUATION GRID

N°	Description	NOTATION
1	Presentation of the offer	
	Compliance with the order prescribed in the RFQ with separators	Yes/No
	Readability and numbering	Yes/No
2	References in similar projects	
	List of references for the last 5 years (dates)	Yes/No
	Provided with at least 2 references of similar works completed (justified with the first and last page of the contract + acceptance report or certificate of completion)	Yes/No
3	Quality of personnels	

exchange rate will be the following: CFA franc (XAF). The source of the exchange rate is the Bank of Central African States (BEAC). The exchange rate date is: twenty-eight (28) days before the date of submission of offers. (NB: If the reference currency is not quoted on this date, the exchange rate will be that of the last previous day quoted.)

. For technically compliant Quotations, the total evaluated prices, excluding provisional sums and any provision for contingencies, but including work in-house when their prices are established competitively, will then be compared to determine the lowest evaluated price(s).

27. Contract Award

[Select either of the two options below]

[Option 1- For Single Lot

The Contract will be awarded to the Contractor who meets the eligibility requirements in accordance with the RFQ, offers the lowest evaluated price/s, offers a technically compliant quotation, and guarantees completion of the Works by the specified date.

[Option 2- For Multiple Lots

28. The contracts will be awarded to the Contractor or Contractors meeting the eligibility requirements in accordance with the RFQ, offering a technically compliant quotation, guaranteeing completion of the Works by the specified date and offering the lowest evaluated price to the Employer for combined lots.”]
29. The Employer shall invite by the quickest means [e.g. e-mail] the successful Contractor/s for any discussion [this is expected to be virtual in light of the emergency situation] that may be needed to conclude the contract or otherwise for contract signature.
30. The Employer shall communicate by the quickest means with the other Contractors on its contract award decision. An unsuccessful Contractor may request clarifications as to why its quotation was not determined to be successful. The Employer will address this request within a reasonable time.
31. The Employer shall publish a contract award notice on its website with free access, if available, or in a newspaper of national circulation or UNDB online, within 15 (fifteen) days after award of contract. The information shall include the name of the successful Contractor, the Contract Price, the Contract duration, summary of its scope and the names of the Contractors and their quoted and evaluated prices.

On behalf of the Employer:

Signature:

Name:

Title/position:

Attachments:



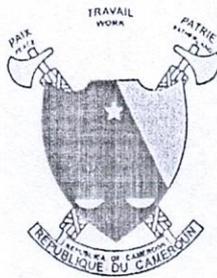
Annex 1: Works Requirements Annex 2: Quotation Form Annex 3: Contract Forms

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL.

COMMUNE DE FONFUKA,

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS (SIGAMP).



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT.

FONFUKA COUNCIL,

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT ENTITY (SIGAMP)

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE FONFUKA

000001

Demande de Cotation No. _____ /RFQ/FC/FCITB/MINDDEVEL/PROLOG/NWR/2025 DU
22 SEPT 2025 POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX ET ENTRETIEN DE LA
ROUTE DE TAMFOR A LA RUE BENAKIMI DANS LA VILLE DE FONFUKA ET LA
CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONCEAUX EN MOELLONS ENTRE BUABUA ET
CARREFOUR SUBUM

Madame, Monsieur,

Demande de Cotation (RFQ)

1. Le gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque mondiale l'accord de crédit IDA n° 72130 - CM pour financer le coût du PROJET DE GOUVERNANCE LOCALE ET DE COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES (PROLOG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés dans le cadre du contrat pour lequel la présente demande de devis est publiée.
2. La réalisation dudit projet comprend la **CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX ET ENTRETIEN DE LA ROUTE DE TAMFOR A LA RUE BENAKIMI DANS LA VILLE DE FONFUKA ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONCEAUX EN MOELLONS ENTRE BUABUA ET CARREFOUR SUBUM**
3. Le maire du Commune de Fonfuka invite désormais les entrepreneurs à soumettre leurs devis pour les travaux. À cette fin, la Commune de Fonfuka a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du présent accord pour effectuer les paiements prévus dans le contrat relatif à la **CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX ET ENTRETIEN DE LA ROUTE DE TAMFOR A LA RUE BENAKIMI DANS LA VILLE DE FONFUKA ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONCEAUX EN MOELLONS ENTRE BUABUA ET CARREFOUR SUBUM**
4. La durée d'exécution des travaux est de Troi (03) Mois.

5. Fraude et corruption

- a) La Banque exige le respect de ses directives anti-corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, figurant à l'annexe A des conditions contractuelles.
- b) Conformément à cette politique, les entrepreneurs doivent autoriser et faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs et personnel autorisent la Banque à inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs à la demande de devis et à l'exécution du contrat (en cas d'attribution), et à les faire vérifier par des auditeurs désignés par la Banque.

6. Matériaux, équipements et services éligibles

Les matériaux, équipements et services à fournir dans le cadre du contrat et financés par la Banque peuvent provenir de n'importe quel pays, sous réserve du paragraphe 9. À la demande de l'employeur, les entrepreneurs peuvent être tenus de fournir des preuves de l'origine des matériaux, équipements et services.

7. Entrepreneurs éligible

Si le contractant est une coentreprise (JV), tous les membres sont solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes de celui-ci. La JV désigne un représentant qui est habilité à mener toutes les activités pour le compte et au nom de tous les membres de la JV pendant le processus d'appel d'offres et, si la JV remporte le contrat, pendant l'exécution du contrat.

8. Un entrepreneur peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, sous réserve des restrictions prévues aux paragraphes 8 et 9 ci-dessous. Un contractant est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il est constitué, enregistré ou enregistré dans ce pays et s'il exerce ses activités conformément aux dispositions de la législation de ce pays, comme en témoignent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants ou sous-consultants proposés pour toute partie du contrat, y compris les services connexes.
9. Les entreprises et les particuliers peuvent être inéligibles si cela est indiqué au paragraphe 9 ci-dessous et si :
 - a) En vertu de la loi ou de la réglementation officielle, le pays de l'emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue que cette exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture des biens ou la passation des marchés de travaux ou de services requis ; où
 - b) En vertu d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'emprunteur interdit toute importation de biens ou tout contrat de travaux ou de services provenant de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne ou une entité de ce pays.
10. En référence aux paragraphes 5 et 7, pour information des entrepreneurs, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services provenant des pays suivants sont exclus du présent processus de passation de marchés :

- (a) En vertu des paragraphes 5 et 8 (a) : [insérer une liste des pays après approbation par la Banque de l'application de la restriction ou indiquer « aucun »].
- (b) En vertu des paragraphes 5 et 8 (b) : [insérer une liste des pays après approbation par la Banque de l'application de la restriction ou indiquer « aucun »].

11. Un entrepreneur qui a été sanctionné par la Banque, conformément à ses directives anticorruption, en vertu de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur telles que définies dans le cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale décrit à l'annexe des conditions contractuelles (annexe A), paragraphe 2.2 d., ne sera pas autorisé à soumettre des offres, à se voir attribuer un contrat financé par la Banque ou à bénéficier d'un contrat financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant la période déterminée par la Banque. La liste des entreprises et des personnes exclues est disponible sur le site web externe de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.
12. Les entrepreneurs qui sont des entreprises ou des institutions publiques dans le pays de l'employeur ne peuvent être autorisés à soumissionner et à se voir attribuer un ou plusieurs contrats que s'ils peuvent établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'ils :
- ils sont juridiquement et financièrement autonomes ;
 - opèrent en vertu du droit commerciale et
 - ne sont pas sous la supervision de l'employeur.
13. Un contractant ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts. Tout contractant se trouvant en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Un contractant peut-être considéré comme se trouvant en situation de conflit d'intérêts aux fins du présent processus d'appel d'offres si :
- il contrôle directement ou indirectement, est contrôlé par ou est sous contrôle commun avec un autre entrepreneur ayant soumis une offre ;
 - il reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre contractant ayant soumis une offre ;
 - il a le même représentant légal qu'un autre entrepreneur ayant soumis une offre ;
 - Entretient, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation avec un autre entrepreneur ayant soumis une offre qui le place en position d'influencer l'offre d'un autre entrepreneur ou d'influencer les décisions de l'employeur concernant le processus d'appel d'offres ; ou
 - ou l'une de ses filiales a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des travaux faisant l'objet du processus d'appel d'offres ; ou
 - ou l'une de ses filiales a été engagée (ou est proposée pour être engagée) par l'Employeur ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du Contrat ; ou
 - fournirait des biens, des travaux ou des services autres que des services de conseil résultant de, ou directement liés à, des services de conseil pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans la présente demande de devis, qui ont été fournis par une filiale qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette entreprise ; ou

(h) entretient des relations commerciales ou familiales étroites avec un membre du personnel professionnel de l'Emprunteur (ou de l'agence chargée de la mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) est directement ou indirectement impliqué dans la préparation de la demande de devis ou du cahier des charges et/ou dans l'évaluation des devis du Contrat en question ; ou (ii) serait impliqué dans la mise en œuvre ou la supervision dudit contrat, à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus d'appel d'offres et de l'exécution du contrat.

14. Garantie de bonne exécution (sans objet)

Non requise

15. Validité des offres

Les offres seront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de l'ouverture des offres.

16. Prix

Le contractant doit indiquer le prix total dans le formulaire intitulé « Devis du contractant ».

- a) *Le contractant doit également indiquer ses tarifs et prix pour tous les éléments des travaux décrits dans le devis quantitatif ci-joint. Les éléments pour lesquels aucun tarif ou prix n'est indiqué par le contractant ne seront pas payés par l'employeur lors de l'exécution et seront considérés comme couverts par les tarifs des autres éléments et les prix indiqués dans le devis quantitatif.*

Les tarifs et les prix doivent inclure tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'entrepreneur en vertu du contrat, à la date fixée à 7 (sept) jours avant la date limite de soumission des devis.

Option 2 - Contrats à prix forfaitaire

- b) *L'entrepreneur doit également remplir une ventilation de son prix forfaitaire dans les calendriers d'activité joints. Le prix proposé doit inclure tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'entrepreneur en vertu du contrat, à la date de 7 (sept) jours avant la date limite de soumission des devis.*

17. Un contractant qui prévoit d'engager des dépenses dans d'autres devises pour des intrants de tinés aux travaux fournis depuis l'extérieur du pays de l'employeur et qui souhaite être payé en conséquence doit indiquer une devise étrangère de son choix en plus de la devise locale : _____ *[insérer la devise locale].*

18. La ou les devises de l'offre et la ou les devises de paiement doivent être identiques.

19. Proposition technique

Le contractant doit fournir une proposition technique comprenant une description des méthodes de travail, des équipements, du personnel, du calendrier et toute autre information pertinente, suffisamment détaillée pour démontrer que sa proposition répond aux exigences des travaux et au délai d'exécution.

Pour les Dossiers Administratifs :

Le soumissionnaire doit joindre les documents suivants à son offre, conformément à la législation camerounaise

- ✦ Engagement du soumissionnaire tamponné, signé et daté conformément au modèle joint
- ✦ Une attestation de non-faillite délivrée par le tribunal
- ✦ Une attestation de conformité fiscale valable moins de trois mois
- ✦ Certificat de non-exclusion des marchés publics
- ✦ Certificat CNPS datant de moins de trois mois
- ✦ Attestation de compte bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque ou tout autre établissement de crédit de premier ordre agréé par le ministère chargé des finances
- ✦ Attestation d'immatriculation (NIU)
- ✦ Attestation de catégorisation de l'entrepreneur
- ✦ Certificat de visite du site et rapport signé sur l'honneur par le soumissionnaire
- ✦ Un accord de regroupement signé par un notaire sera exigé en cas de regroupement.

Tous les documents ci-dessus doivent être en règle, datés et signés par les autorités compétentes et datés de moins de trois (03) mois. Exception :

- CCTP dûment paraphé sur chaque page, signé et daté sur la dernière page par l'entreprise

Dans le cas d'une candidature groupée, chacun des documents requis ci-dessus doit être fourni par chaque membre du groupement, à l'exception du reçu, qui sera fourni uniquement par le mandataire.

Remarque: il convient de noter que les documents administratifs mentionnés ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois et être présentés sous forme d'originaux ou de copies certifiées conformes par l'autorité compétente qui les a délivrés. L'absence de tout ou partie des documents ci-dessus n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. Toutefois, ils seront exigés lors de l'attribution du marché.

20. Clarifications

Toute demande de clarification concernant la présente demande de devis peut être envoyée par écrit à [insérer : nom et adresse électronique du représentant de l'employeur] avant le [insérer la date et l'heure]. L'employeur transmettra des copies de sa réponse à tous les entrepreneurs, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source.

21. Soumission des Devis

Les soumissionnaires éligibles invités peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la commune de Fonfuka, téléphone portable : 675 32 21 75, boîte postale :, Fonfuka, et consulter le dossier d'appel d'offres pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h (GMT+1).

Dès la publication de l'appel d'offres, les documents d'attribution du marché (dossier d'appel d'offres) seront mis à la disposition de tous les soumissionnaires, soit à leur demande auprès du Conseil de Fonfuka ou de la PMU/RCU PROLOG, soit via le lien Internet indiqué dans l'appel d'offres.

L'acquisition de la Demande de Cotation est gratuite. D'ici, la présentation de la quittance d'achat de la Demande de Cotation ne sera pas exigible dans les offres.

Les offres doivent être remises à la commune de Fonfuka, téléphone portable : 675 32 21 75, PO BOX :..... situé à Fonfuka, au plus tard le 21 OCT 2025 à 10 heures

précises, en sept (07) exemplaires (dont un (01) original et six (06) copies, plus une clé USB contenant le PDF numérique et la version modifiable) dans des enveloppes scellées portant la mention :

000001

« DEMANDE DE COTATION

22 SEPT 2025

No. _____/RFQ/FC/FCITB/MINDDEVEL/PROLOG/NWR/2025 DU _____ POUR LA
CONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX ET ENTRETIEN DE LA ROUTE DE TAMFOR
A LA RUE BENAKIMI DANS LA VILLE DE FONFUKA »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

22. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivant après la date limite de soumission sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires à l'adresse susmentionnée, le 21/10/2025 à 10 heures précises dans la salle de conférence de la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Fonfuka

23. La date limite de soumission des devis est fixée au [21/10/2025 à 10 heures précises].

24. L'adresse pour la soumission des devis est la suivante :

À l'attention de : *[insérer le nom complet de la personne, le cas échéant]*

Adresse e-mail : ou lien vers le système d'approvisionnement électronique

25. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Fonfuka immédiatement après la date limite de soumission des offres.

26. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées afin de s'assurer de la conformité de la proposition technique.

- Vérification que la lettre d'offre est correctement remplie, datée et signée avec le nom et le titre du signataire ;
- Vérification que le barème des prix unitaires et l'offre quantitative et descriptive sont dûment remplis, datés et signés ;
- Évaluation de la qualification technique de chaque offre admissible selon la grille d'évaluation des offres ; *[Insérer ce qui suit s'il y a plusieurs lots : « Les offres seront évaluées lot par lot, en tenant compte des remises offertes, le cas échéant, après avoir examiné toutes les combinaisons possibles de lots ».*

GRILLE D'ÉVALUATION

N°	Description	NOTATION
1	Présentation de l'offre	
	Conformité avec l'ordre prescrit dans la demande de devis avec séparateurs	Oui/Non
	Lisibilité et numérotation	Oui/Non

	Références dans des projets similaires	
2	Liste des références pour les 5 dernières années (dates)	Oui/Non
	Fournir au moins 2 références de travaux similaires réalisés (justifiées par la première et la dernière page du contrat + rapport d'acceptation ou certificat d'achèvement)	Oui/Non
	Qualité du personnel	
3	Directeur des travaux ; au moins un baccalauréat en génie civil avec au moins cinq ans d'expérience	Oui/Non
	Contremaître de chantier : au moins un diplôme national supérieur en génie civil avec au moins trois ans d'expérience	Oui/Non
	<i>NB : chaque « oui » obtenu doit être justifié par une copie certifiée conforme du diplôme et une pièce d'identité signée et datée.</i>	
	Équipements/outils du chantier	
4	Au moins une camionnette avec ses documents d'identification (copie certifiée conforme des documents de propriété ou copie certifiée conforme du contrat/accord de location)	Oui/Non
	Liste des petits équipements nécessaires à l'exécution des tâches (fournir des photocopies des factures d'achat ou de location)	Oui/Non
	Méthodologie pour la réalisation des travaux	
6	Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	Description des règles de protection socio-environnementale (protection de l'environnement, sécurité, santé et hygiène du personnel du site)	Oui/Non
	Calendrier détaillé des travaux avec des délais \leq cent vingt jours (120) jours	Oui/Non
7	Livret des clauses techniques spéciales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
8	Livret des clauses environnementales et sociales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
	Livret des clauses administratives spéciales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
9	Rapport de visite du site (justifié par des photos et une description détaillée du site)	Oui/Non
	Total /15

NB : Seules les offres ayant obtenu un total de 12 votes positifs sur 15 seront acceptées pour la prochaine étape de la procédure.

- Vérification des opérations arithmétiques, multiplication des prix unitaires par les quantités le cas échéant et utilisation du prix en lettres pour apporter les corrections nécessaires ;
- Préparation d'un tableau récapitulatif des offres sur la base des montants corrigés des éventuelles erreurs arithmétiques, classés par ordre croissant.

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison, la ou les devises des offres doivent être converties dans la même devise. La devise à utiliser à des fins de comparaison pour convertir les prix proposés, exprimés dans différentes devises, dans la devise de comparaison au taux de change vendeur sera la suivante : franc CFA (XAF). La source du taux de change est la Banque des États de l'Afrique

centrale (BEAC). La date du taux de change est : vingt-huit (28) jours avant la date de soumission des offres. (NB : Si la devise de référence n'est pas cotée à cette date, le taux de change sera celui du dernier jour précédent coté).

Pour les offres techniquement conformes, les prix évalués totaux, à l'exclusion des montants provisoires et de toute provision pour imprévus, mais incluant les travaux internes lorsque leurs prix sont fixés de manière concurrentielle, seront ensuite comparés afin de déterminer le ou les prix évalués les plus bas.

27. Attribution du Marché

[Sélectionnez l'une des deux options ci-dessous]

[Option 1 - Pour un lot unique]

Le contrat sera attribué au contractant qui remplit les conditions d'éligibilité conformément à la demande de devis, propose le(s) prix évalué(s) le(s) plus bas, présente une offre techniquement conforme et garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée.

[Option 2 - Pour plusieurs lots]

28. Les contrats seront attribués au ou aux entrepreneurs qui remplissent les conditions d'éligibilité conformément à la demande de devis, qui proposent un devis techniquement conforme, qui garantissent l'achèvement des travaux à la date spécifiée et qui proposent le prix évalué le plus bas à l'employeur pour l'ensemble des lots. »]
29. L'employeur invitera par les moyens les plus rapides *[par exemple, par courrier électronique]* le ou les entrepreneurs retenus à toute discussion *[qui devrait être virtuelle compte tenu de la situation d'urgence]* qui pourrait être nécessaire pour conclure le contrat ou pour la signature du contrat.
30. L'employeur communiquera par les moyens les plus rapides aux autres entrepreneurs sa décision d'attribution du contrat. Un entrepreneur non retenu peut demander des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles son devis n'a pas été retenu. L'employeur répondra à cette demande dans un délai raisonnable.
31. L'Employeur publiera un avis d'attribution du contrat sur son site web en libre accès, s'il existe, ou dans un journal à diffusion nationale ou sur le site web de la BANU, dans les 15 (quinze) jours suivant l'attribution du contrat. Les informations comprendront le nom du Contractant retenu, le prix du contrat, la durée du contrat, un résumé de son champ d'application et les noms des Contractants ainsi que leurs prix proposés et évalués.

Au nom de l'Employeur :

Signature :

Nom :

Titre/fonction :

Pièces jointes :

